

L'ajournement

● (1750)

Combien d'employés ont compté ces sociétés avant que Bell les rachète et combien d'employés ont-elles maintenant? A mon avis, nous verrons que, alors que ces acquisitions peuvent procurer de gros avantages aux employés et aux actionnaires de Bell, elles n'en apporteront que très peu, voire aucun, aux Canadiens. Elles provoquent habituellement une diminution des effectifs.

Bell présente un bon bilan d'efforts consacrés à la recherche, particulièrement en ce qui concerne Northern Telecom. Nous devrions demander à Bell combien de fonds ont été attribués à chacune de ces sociétés au titre de la recherche et du développement avant et après leur prise de contrôle. Nous devrions demander s'il y a eu une réduction du coût de production. En d'autres termes, l'acquisition a-t-elle rendu ces sociétés plus efficaces et plus concurrentielles? On nous dit tous les jours que nous devons devenir plus efficaces et plus concurrentiels. Nous devrions demander s'il y a eu une réduction des frais pour le consommateur à la suite de la prise de contrôle. Ce sont autant de questions qu'il faudrait poser parce que Bell a accédé à sa situation actuelle et réalisé ses profits grâce à l'argent qu'elle a reçu des abonnés de l'Ontario, du Québec et des Territoires du nord-ouest.

Je voudrais examiner une des sociétés afin de répondre, au moins en partie, à certaines questions qui ne doivent pas rester sans réponse. Sous bien des aspects, *Northern Telecom* est une bonne société. Elle a probablement mené autant d'activités de recherche et de développement que n'importe quelle autre société canadienne. Elle a connu une croissance et des profits rapides. Je voudrais que les députés tiennent compte du fait qu'entre 1976 et 1980 le nombre des employés de *Northern Telecom* a diminué au Canada, mais il est passé de 3 000 à presque 19 000 dans une filiale de cette entreprise aux États-Unis.

La société Bell Canada a bénéficié de subventions généreuses pour ses programmes de recherches. Nous reconnaissons qu'elle a réussi à mettre au point des améliorations remarquables. Toutefois, qu'y a-t-il d'avantageux pour le peuple canadien à ce que *Northern Telecom* accroisse ses effectifs aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Turquie? En payant leurs impôts et leurs factures du téléphone, les Canadiens ont permis à Bell Canada de prendre de l'expansion. A mon avis, les Canadiens devraient en profiter et non seulement les actionnaires de Bell Canada.

Je tiens à signaler une autre chose qui m'ennuie chez Bell. Les bénéfices de cette société sont passés de 555 millions de dollars en 1981 à 829 millions en 1983, soit une hausse de 40 p. 100 en deux ans. Toutefois, Bell Canada n'a pas payé un sou d'impôt là-dessus. En fait, elle a accumulé un impôt reporté de un milliard et demi de dollars.

Avant de signer un chèque en blanc à Bell Canada en adoptant ce projet de loi, nous devrions pouvoir lui poser une foule de questions. Avant que ce projet de loi ne soit lu pour la troisième fois et ne reçoive la sanction royale, nous, du Nouveau parti démocratique, allons insister pour que Bell Canada réponde à bien des questions. Il va falloir que cette société

s'explique et nous démontre que cette affaire va profiter au peuple canadien et non seulement aux actionnaires de Bell Canada.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser deux ou trois questions au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui s'intéresse depuis longtemps à ce sujet et qui a travaillé au précédent projet de loi C-19. Il aura remarqué que l'actuel projet de loi C-13 diffère très peu de cet ancien projet de loi.

Dans le cours de ses observations, le député a plusieurs fois comparé le CPR et Bell Canada et s'est attardé longuement sur l'incidence que les récentes tendances d'embauchage au sein d'une filiale de Bell Canada auraient sur les activités de recherche et de développement au Canada.

Le député voudrait-il nous dire maintenant quelles seront les conséquences de cette réorganisation pour les travailleurs du téléphone et les consommateurs?

M. Orlikow: Monsieur le Président, nous savons ce qui arrive dans l'industrie des télécommunications. Nous assistons depuis plusieurs années à une automatisation, à une informatisation et à une mécanisation accélérées. Des travaux effectués auparavant par des milliers de travailleurs n'exigent plus maintenant que quelques personnes. Dans la plupart des villes américaines, quand on appelle le service d'information pour obtenir un numéro, c'est un enregistrement plutôt qu'une téléphoniste qui répond car cette opération a été entièrement informatisée. Il y aura donc beaucoup moins de travailleurs qu'avant. C'est le problème auquel font face tous les travailleurs de l'industrie des télécommunications et de bien d'autres secteurs industriels.

En ce qui concerne les abonnées, si Bell peut séparer de son holding de plus en plus de sociétés sous son contrôle qui ne relèvent pas du domaine des télécommunications, aucun organisme de réglementation ne sera autorisé à vérifier les bénéfices réalisés par ces sociétés. L'organisme de réglementation aura uniquement prise sur les entreprises de télécommunications. J'ai déjà mentionné le cas du CPR comme exemple classique de la façon dont une société peut, par une vérification trompeuse s'assurer que le consommateur paie le maximum tandis qu'elle s'enrichit sans vergogne avec les profits réalisés par les sociétés non réglementées qu'elle a acquises.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, pour la gouverne de la Chambre, je tiens à signaler que si le projet de loi C-13 est adopté avant 18 heures, nous commencerons demain par le projet de loi C-14. Si le projet de loi C-13 n'est pas adopté par la Chambre avant 18 heures, nous poursuivrons ce débat et nous passerons ensuite à l'étude du projet de loi C-14.